Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270910
Centre d'intérêt: 230

Charest, Diane.

L'implantation d'un programme de prévention de l'abandon prématuré : document de travail / [Diane Charest, Marie Giroux pour le] Ministère de l'éducation, Direction générale des réseaux. -- Québec : La Direction, 1980.

17 f. ; 28 cm. -- (Milieux défavorisés. Soutien aux adolescents)

Code: 51-3604. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-00805-7

Cote Dewey: 373.129'13'09714/C472i Cote LC: LC/145/.C38

Descripteur(s): *Abandon scolaire *Milieu défavorisé *Prévention *Implantation *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Programme de prévention

Réalisé dans le cadre d'un programme de prévention de l'abandon prématuré, le présent document illustre les modalités d'implantation d'un tel programme dans une école secondaire. Il présente d'abord la démarche d'analyse de la situation et les principes d'implantation d'un programme local. Suit un exemple de mise en place d'un programme dans une école. Enfin, les procédés d'évaluation du programme sont décrits.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 8270829
Auteur de l'analyse: ar

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale des réseaux

EDUQ 82709I0

MILIEUX DEFAVORISES: "SOUTIEN AUX ADOLESCENTS"

L'IMPLANTATION D'UN PROGRAMME DE PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE

Ministère de l'Education
Direction générale des réseaux

Janvier 1980

Document de travail

51-3604

Dépôt légal: Premier trimestre 80
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-00805-7

TABLE DES MATIERES

PAGE

Présentation.....

1- L'analyse de la situation..... 1

2- Les principes d'organisation d'un programme local 4

3- Un exemple de mise en place d'un programme dans une école..... 7

4- L'évaluation du programme..... 16

PRESENTATION

Pour compléter les cahiers présentant le programme de prévention de l'abandon prématuré, nous avons cru utile de préparer un dernier document qui illustre l'implantation d'un projet dans une commission scolaire. Cette illustration est basée sur les caractéristiques du programme. Il est donc nécessaire d'y référer pour suivre la démarche présentée ici.

Diane Charest
Marie Giroux

I.- L'ANALYSE DE LA SITUATION

Avant de s'engager dans l'organisation d'un projet de prévention de l'abandon prématuré, il est essentiel qu'une école analyse l'ampleur du problème et les mesures qui existent déjà pour le contrer. La décision d'intervenir et le choix des moyens d'intervention seront alors mieux accordés à la réalité et aux besoins du milieu.

Nous présentons brièvement les éléments qui peuvent servir à analyser la situation.

1.1- L'importance de l'abandon prématuré dans l'école.

L'ampleur du problème se mesure par un taux d'abandon. Ce taux n'est cependant pas suffisant pour connaître les décrocheurs. Des informations sur différents aspects peuvent être facilement compilées, entre autres:

- l'âge des décrocheurs
- le degré où ils étaient rendus
- le sexe
- la voie où ils étudiaient
- la période de l'année scolaire où se produisent les abandons
- l'option.

De plus, si les données disponibles le permettent il peut être utile de mettre à jour des informations sur la situation familiale et socio-économique des décrocheurs telles:

- le secteur géographique de provenance
- l'occupation du père
- la scolarité des parents
- les antécédents scolaires des frères et soeurs.

L'examen de toutes ces données permet de mesurer l'ampleur du problème, de le préciser et de mieux le comprendre.

1.2- Les interventions existant déjà dans l'école.

Même si un programme structuré de prévention de l'abandon prématuré n'est pas en place dans l'école, il existe sûrement des mesures ponctuelles. Elles peuvent être examinées sous deux aspects: les moyens de dépistage et les interventions proprement dites.

1.2.1 Les moyens de dépistage

Dans chaque école, il existe deux sources d'information qui peuvent être utilisées pour dépister les élèves qui présentent des problèmes conduisant éventuellement à un abandon. Il s'agit du système de contrôle des absences et du bulletin

scolaire qui fournit les données sur le rendement scolaire. Il faut examiner ces deux sources afin de voir si elles contribuent réellement au dépistage des futurs lâcheurs.

1.2.2 Les interventions existantes

Les élèves qui présentent des problèmes particulièrement graves sont habituellement aidés par les enseignants et par les professionnels non enseignants. Même si les interventions auprès de ces élèves ne visent pas directement la prévention d'un abandon, elles sont un point de départ important pour l'organisation d'activités plus structurées. Dans cette optique, il faut étudier l'organisation de la structure d'encadrement en vigueur dans l'école et la fonction réelle des tuteurs ou des titulaires auprès des élèves. Il faut aussi regarder quel est le soutien que les services personnels à l'élève apportent tant aux élèves en difficultés qu'aux enseignants tuteurs de ces élèves.

1.3- La décision d'intervenir

La situation mise à jour par l'analyse du phénomène de l'abandon permet de décider si le problème a suffisamment d'ampleur pour qu'on mette sur pied un programme particulier. Si oui, les informations sur les caractéristiques scolaires et socio-économiques des décrocheurs indiquent qu'elle devrait être la clientèle à privilégier dès le démarrage du programme.

L'analyse des mesures déjà en place fournit une base pour le choix des modes d'intervention. Elle permet de retenir les points forts de ces éléments d'action, d'améliorer les aspects plus faibles afin de construire un projet à partir de la situation vécue dans l'école.

2.- LES PRINCIPES D'ORGANISATION D'UN PROGRAMME LOCAL

L'organisation d'un programme de prévention de l'abandon prématuré doit reposer sur quelques principes essentiels au bon fonctionnement et à la survie du projet. Ces principes découlent de l'expérience acquise depuis quelques années dans divers projets.

2.1- L'abandon prématuré des études semble être un problème constant de l'école secondaire, particulièrement en milieu défavorisé. Un programme de prévention de ce problème doit donc être conçu comme une activité permanente de l'école qui doit devenir une préoccupation et une tâche régulière du personnel. Durant la première phase du projet, qui peut être de un ou deux ans, des ressources additionnelles peuvent être nécessaires parce qu'il s'agit d'une période d'organisation, de mise en place d'un système de dépistage et d'instrumentation des intervenants. Par la suite, le personnel régulier de l'école devrait être en mesure d'assumer le maintien du programme.

2.2- Un programme de prévention de l'abandon prématuré repose sur une structure d'encadrement qui assure à chaque élève la présence d'un tuteur ou d'un titulaire le connaissant suffisamment pour être en mesure d'intervenir de manière pertinente. Pour que l'encadrement des élèves se fasse dans de bonnes conditions, on doit prévoir à l'horaire des périodes réservées aux rencontres individuelles ou de groupe. Il faut aussi donner au tuteur les informations nécessaires à la constitution des dossiers de ses pupilles et lui accorder le soutien professionnel pour accomplir sa tâche.

2.3- Un responsable du programme de prévention de l'abandon prématuré doit être désigné. Ce responsable peut être un membre de la direction, un enseignant, un PNE, ou un comité. Quelle que soit la solution choisie, le responsable doit être rattaché à la direction pour les fins de projet. Les tâches du responsable sont les suivantes:

- Sensibiliser les intervenants et organiser les activités de soutien qui sont nécessaires pour bien intervenir.

- Mettre en place un système de dépistage et un mécanisme de transmission des informations aux tuteurs ou titulaires.

- Organiser et coordonner les interventions qui ne relèvent pas des tuteurs ou titulaires.

2.4- Les tâches nécessaires à la réalisation du programme doivent être précisées et les responsabilités de chaque participant clairement identifiées. Des ressources humaines doivent être disponibles pour assurer le soutien aux intervenants (tuteurs ou titulaires) et pour offrir l'aide professionnelle aux élèves qui ont besoin d'une intervention plus spécialisée.

3.- UN EXEMPLE DE MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DANS UNE ECOLE.

Les éléments du programme de prévention de l'abandon prématuré présentés dans les cahiers et les principes d'organisation décrits ci-haut fixent le cadre général d'un projet local. Cependant, compte tenu des situations très différentes d'une école à l'autre, les modes de réalisation et les rythmes de développement peuvent être très diversifiés. L'exemple présenté ici, illustre les principales opérations à réaliser pour implanter un programme dans une école. Elles sont présentées successivement alors que dans les faits, 2 opérations peuvent se dérouler simultanément. Rappelons que ces opérations se rattachent aux trois volets du programme soit l'implication des enseignants, le dépistage des éventuels décrocheurs et les interventions de soutien direct et de prévention.

L'analyse de la situation a mis à jour les faits suivants:

- Le problème de l'abandon prématuré a suffisamment d'ampleur pour que l'école mette sur pied un programme de prévention.

- Les élèves de secondaire III forment la clientèle-cible du début de l'implantation.

- Le système de contrôle des absences ne permet pas de suivre de façon régulière les élèves absentéistes; il faudra en changer certains éléments.

- Un système d'encadrement, sous la forme de tutorat, existe. Cependant, les tuteurs ne se sont jamais préoccupé particulièrement de l'abandon prématuré.

- Les services personnels à l'élève interviennent auprès des élèves présentant des difficultés. Cependant, ils agissent très peu comme personnes-ressources pour les tuteurs.

A la suite de la décision d'intervenir un responsable de projet est nommé. La mise en marche du projet débute réellement après cette nomination puisque c'est lui qui est responsable de l'élaboration et de la coordination des activités.

OPERATION I

Information générale: les enseignants, les PNE et les autres membres du personnel sont informés des résultats de l'analyse de la situation et de la décision de mettre sur pied un programme de prévention.

OPERATION 2

Elaboration du projet: le responsable, en collaboration avec les intervenants essentiels au projet (représentants des enseignants, de la direction,

des PNE) précise les moyens d'intervention, les modes d'organisation, les tâches et les responsabilités de chacun.

OPERATION 3

Implication des erseignants:(1) cette opération vise à sensibiliser les enseignants qui sont les tuteurs des élèves de secondaire III. Cette sensibilisation se fait par:

- une séance d'information sur le projet élaboré à l'opération 2.

- des ateliers sur le problème de l'abandon prématuré, sur les moyens de prévention et sur le rôle des enseignants.

OPERATION 4

Soutien aux tuteurs: pour assurer l'efficacité de l'action des tuteurs auprès de leurs pupilles, il est nécessaire de les instrumenter en conséquence et d'être en mesure de répondre aux problèmes qui se posent en cours de route. La forme et le contenu du soutien sont précisés avec les tuteurs.

---

(1) Les cahiers "L'abandon scolaire au secondaire" et "Ateliers d'information" peuvent être utilisés pour cette opération.

Le soutien aux tuteurs est de deux sortes:

1.- de l'instrumentation technique qui peut porter sur:

- un inventaire des personnes-ressources disponibles tant pour le tuteur que pour l'étudiant.

- des informations sur des documents et des instruments qui peuvent leur être utile.

- des ateliers de perfectionnement sur divers thèmes:

  le milieu socio-économique de leurs élèves, la psychologie de l'adolescence, diverses techniques d'entrevue, la relation d'aide individuelle et de groupe, la tenue d'un dossier d'élève, etc.

2.- du soutien direct en fonction des besoins particuliers. Ce soutien peut se faire sous forme de:

- rencontres individuelles entre le tuteur et le responsable du projet.

- études de cas avec d'autres tuteurs, des PNE, etc.

- consultation de spécialistes.

Cette opération connaît un temps fort au début du projet mais elle est continue puisqu'elle doit répondre aux problèmes des tuteurs au fur et à mesure qu'ils se présentent.

OPERATION 5

Contrôle des absences:(1) le système de contrôle des absences est modifié afin d'être en mesure de fournir périodiquement les informations nécessaires au dépistage. Un mécanisme de transmission de ces informations aux tuteurs est mis en place. Cette opération est continue.

OPERATION 6

Rendement scolaire:(2) les résultats des bulletins avec le signalement des élèves en difficultés sont transmis aux tuteurs. Ce système est mis en marche dès le premier bulletin de l'année scolaire. On répète l'opération à chaque bulletin.

---

(1) Voir "Le contrôle des absences, un moyen de prévention et de dépistage".

(2) Voir "Le rendement scolaire: un indicateur prédictif d'un abandon possible".

OPERATION 7

L'école ça m'intéresse: ce questionnaire est administré aux étudiants de secondaire III afin de compléter et de confirmer les informations obtenues par le contrôle des absences et les bulletins. Les tuteurs reçoivent les résultats du questionnaire et la liste de leurs pupilles identifiés comme éventuels décrocheurs.

OPERATION 8

Les interventions de soutien direct auprès des élèves en situation d'abandon:(1) Au fur et à mesure que le système de dépistage des décrocheurs est mis en place, le tuteur constitue le dossier de ses pupilles et il commence à intervenir auprès de ceux qui présentent des problèmes d'absentéisme ou de rendement scolaire. Lorsque le dossier est complété après que le questionnaire "l'école, ça m'intéresse" a été administré, le tuteur entreprend une démarche particulière auprès de ses pupilles qui présentent de sérieux problèmes. Cette démarche est la suivante:

- le tuteur fait prendre conscience au jeune de sa situation scolaire et des conséquences qui en découlent. Il l'amène à prendre une décision, soit demeurer à l'école, soit la quitter pour le marché du travail. Le tu-

---

(1) Voir "Guide d'interventions"

teur peut se faire aider par les services de consultation.

- si le jeune décide de rester à l'école, il s'engage à améliorer sa situation soit par la récupération ou, dans certains cas, par le choix d'une nouvelle orientation. Le tuteur le dirige vers le service approprié.

- si le jeune décide de quitter l'école, il est dirigé vers le service ou les personnes-ressources qui assument cette opération.

Quel que soit la décision de l'élève, son tuteur continue de le suivre aussi longtemps qu'il est dans l'école ou, qu'à cause d'un changement d'orientation, il relève d'un autre tuteur.

Tout au long de cette démarche, le responsable du projet soutient le tuteur et assume la coordination entre les services impliqués.

OPERATION 9

Préparation au travail:(1) pour les jeunes qui ont décidé de quitter l'école, on organise une session de préparation immédiate au marché du travail et on leur offre le soutien des services de consultation durant cette période. On peut même envisager que ces jeunes, même s'ils ne fréquentent plus l'école, soient encore en contact avec leur tuteur et puissent utiliser les services de consultation de l'école. Dans plusieurs cas, ces contacts peuvent conduire à un retour à l'école après quelques mois d'expérience de travail (ou de chômage).

OPERATION 10

Les interventions de prévention.(2) le responsable du projet voit à l'organisation d'interventions de prévention auprès des autres élèves de secondaire III. Ces interventions peuvent être destinées à tous les élèves de ce niveau ou seulement à ceux qui présentent des problèmes d'absentéisme ou de rendement scolaire.

---

(1) Le document "Départ de l'école, entrée sur le marché du travail" fournit des informations utiles au jeune.

(2) Voir: "Guide d'interventions"

OPERATION 11

Sensibilisation des enseignants des autres degrés: pour étendre les interventions de prévention à tous les élèves de l'école, on doit reprendre l'opération 3. Dans un premier temps, on rejoint les enseignants de secondaire I et de secondaire V, ces derniers devront continuer l'action auprès des élèves qui ont été la clientèle-cible des opérations précédentes. Dans un deuxième temps, on répète l'opération de sensibilisation auprès des enseignants de secondaire II et V.

OPERATION 12

Dépistage des élèves présentant des problèmes: les systèmes de contrôle des absences (opération 5) et de signalement des élèves en difficultés (opération 6) sont étendus progressivement à toute la clientèle en commençant par les élèves de secondaire I et de secondaire IV.

OPERATION 13

Les interventions de prévention: le responsable du projet voit à l'organisation d'interventions de prévention pour tous les élèves. Pour ceux qui présentent des problèmes d'absentéisme ou de rendement scolaire, leur tuteur fait une intervention individuelle.

4.- L'EVALUATION

L'évaluation fait partie d'un projet. Elle sert à décrire le fonctionnement du projet, à effectuer des ajustements et des modifications en fonction des situations observées, et finalement à en mesurer le degré de réussite. Lors de l'élaboration du projet, surtout dans la formulation des objectifs et dans la précision des moyens pour les réaliser, on fixe le cadre général de l'évaluation qui porte sur deux aspects, le fonctionnement du projet et l'impact.

4.1- L'évaluation du fonctionnement du projet.

Cette évaluation se fait par une description des activités au fur et à mesure qu'elles se déroulent. C'est un peu "la petite histoire" de la mise en marche du projet, des opérations réalisées, des conditions de réalisation, des productions, des ressources humaines impliquées etc. Des indicateurs simples, quantitatifs et qualitatifs peuvent servir à recueillir des informations et à les mettre en ordre.

4.2- L'évaluation de l'impact

L'impact d'un projet peut s'évaluer, à la lumière des informations recueillies lors de la description du fonctionnement, par les éléments suivants:

- Les résultats obtenus en regard des objectifs de départ

- Les résultats non prévus

- L'explication du degré d'atteinte des objectifs

- L'utilisation future des productions

- L'impact général à plus long terme

- Les suites à donner.

Achevé d'imprimer à
Québec en avril 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec